



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

Règlement

**Formation des arbitres
et délivrance des grades d'arbitre**

Sommaire

Introduction.....	1
Le périmètre du règlement relatif à la formation des arbitres et à la délivrance des grades d'arbitre de la Fédération Française de Billard.....	2
Les grades d'arbitre et les spécificités disciplinaires.....	3
La délivrance des grades d'arbitre	4
La durée de validité et les modalités de renouvellement d'un grade d'arbitre...	5
Les formateurs et les évaluateurs.....	6
Le calendrier national des formations.....	7
Formation-évaluation-délivrance d'un grade	7
Les acteurs de la filière fédérale de formation et de délivrance des grades d'arbitre	8

D'une saison sportive à l'autre :

- Les parties du texte ajoutées ou modifiées **apparaissent surlignées en jaune** ;
- Les parties du texte supprimées **apparaissent en caractères rouges et sont barrées**.

Introduction

Le comité directeur fédéral a instauré à compter de janvier 2017 un fonctionnement fédéral par pôles d'activités. Ces pôles sont animés par les membres du bureau fédéral.

Trois pôles sont identifiés :

- le pôle sportif ;
- le pôle communication ;
- **le pôle formation.**

Le **pôle formation** comporte à ce jour trois types d'activités :

1. La filière de formation à l'activité sportive billard

Cette activité est conduite par la Commission formation et jeunesse en collaboration avec la Direction technique nationale au sein du Pôle formation.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique, et a notamment pour objet la formation et la délivrance de qualifications pour l'encadrement de l'activité sportive billard et des labels « club-école » aux clubs.

2. La formation des arbitres et la délivrance des grades d'arbitre (décrite dans ce règlement)

Cette activité est conduite par la Commission des juges et arbitres (CJA) au sein du pôle formation.

Elle s'exerce dans un cadre réglementaire spécifique et a pour objet la formation et la délivrance des grades d'arbitres et de juges-arbitres.

3. La formation des dirigeants

Cette activité est conduite par la commission du développement au sein du Pôle formation.

Elle a pour objet la formation des élus des clubs, comités et ligues, ou des élus fédéraux pour faciliter leur prise de fonction statutaire et le bon déroulement de leur mandat (président, trésorier, secrétaire général, etc.).

Elle a aussi pour objet la formation des dirigeants élus ou cooptés en charge d'une fonction spécifique ponctuelle ou non : responsable sportif, directeur de jeu, etc.

Les différents parcours de formation sont présentés sur le « portail de formation » de la Fédération accessible sur ffbillard.com.

Le périmètre du règlement relatif à la formation des arbitres et à la délivrance des grades d'arbitre de la Fédération Française de Billard

Préambule

Le présent règlement constitue le règlement fédéral relatif à l'organisation de la formation et à la délivrance des grades d'arbitre.

Il définit notamment les rôles des différents acteurs fédéraux impliqués dans cette filière fédérale.

Délivrance des grades d'arbitre et les spécificités disciplinaires

Ce règlement présente la liste exhaustive des grades d'arbitre délivrés et reconnus par la Fédération Française de Billard. Il en précise les modalités de délivrance.

Nomination des intervenants dans la formation, l'évaluation et la délivrance des grades d'arbitre

Le présent règlement définit :

- Les modalités de la formation des arbitres.
- Les modalités d'évaluation des arbitres et de délivrance des grades d'arbitre.
- La durée de validité d'un grade d'arbitre et les modalités de renouvellement.
- La nomination des Cadres-arbitres.
- La nomination des Instructeurs-arbitres.

Calendrier national des formations

La formation des arbitres et la délivrance des grades d'arbitre de la Fédération Française de Billard s'appuient sur une offre de formations présentée sur le portail de formation accessible sur ffbillard.com.

Les grades d'arbitre et les spécificités Disciplinaires

Les grades d'arbitre

La Fédération française de billard délivre trois grades d'arbitre :

- Arbitre départemental (ou « de district »).
- Arbitre régional (ou « de ligue »).
- Arbitre fédéral.

Les spécificités disciplinaires

Les qualifications d'arbitre existent dans chaque discipline du billard (et pour certaines spécialités) :

- Arbitre de billard américain.
- Arbitre de blackball.
- Arbitre de billard carambole Jeux de série.
- Arbitre de billard carambole 3-bandes.
- Arbitre de billard carambole Jeux de quilles.
- Arbitre de billard carambole artistique.
- Arbitre de snooker.

Âge minimal requis

Le candidat arbitre doit avoir, au moment de sa nomination :

- 12 ans pour devenir Arbitre départemental (ou « de district »).
- 14 ans pour devenir Arbitre régional (ou « de ligue »).
- 16 ans pour devenir Arbitre fédéral.

La délivrance des grades d'arbitre

Les étapes du parcours de formation et de nomination des arbitres 5

étapes :

- 1) Formation théorique réglementaire.
- 2) Evaluation de la partie théorique réglementaire.
- 3) Formation pratique.
- 4) Evaluation de la partie pratique.
- 5) Délivrance d'un grade d'arbitre.

Déroulement du parcours

1) Formation théorique réglementaire* :

- a. Étude des textes.
- b. Quizz de formation (et d'autoévaluation).
- c. Suivi à distance par le formateur.

2) Evaluation de la partie théorique réglementaire* :

- a. QCM d'évaluation à distance avec temps limité pour le renseigner.

3) Formation pratique :

- a. Un stage d'une journée.

4) Evaluation de la partie pratique :

- a. Matches simulés sur une journée pour l'attribution d'une note sur la partie pratique.

5) Délivrance d'un grade d'arbitre :

- a. Grade d'arbitre départemental :
 - Cumul de la note théorique et de la note pratique.
 - Atteindre une note globale d'au moins 10 sur 20.
- b. Grade d'arbitre régional :
 - Cumul de la note théorique et de la note pratique.
 - Atteindre une note globale d'au moins 14 sur 20.
- c. Grade d'arbitre fédéral :
 - Réservé à ceux ayant obtenu le grade d'arbitre régional.
 - Avoir obtenu au moins 16 sur 20 au volet réglementaire.
 - Évaluation en situation de compétition nationale.
 - Être déclaré admis à l'issue de cette évaluation par un binôme composé d'officiels désignés par la FFB.

Les arbitres de ligue ayant eu leur grade avant 2020, et qui sont proposés par le CAL pour le grade d'arbitre fédéral, doivent passer les QCM et obtenir la note de 16/20 minimum, ou faire le nouveau cursus complet.

-Les arbitres de ligue ayant obtenu leur grade après 2020, et qui sont proposés par le CAL au grade d'arbitre fédéral (un minimum d'un an d'arbitrage est demandé), et qui n'ont pas obtenu la note de 16/20 minimum à la théorie doivent repasser les QCM ou refaire le cursus complet.

- Pour les joueurs masters et nationaux qui désirent devenir arbitre fédéral, ils doivent passer les QCM et obtenir la note de 16/20 minimum.

-Pour ces trois cas les candidats seront dispensés de l'évaluation pratique.

Les modalités opérationnelles de déroulement des parcours proposés aux candidats arbitres sont présentées sur le portail de formation de la FFB.

**La CJA étudiera, le cas échéant, les aménagements demandés par des candidats éprouvant des difficultés dans la lecture ou la maîtrise de la langue française*

La durée de validité et les modalités de renouvellement d'un grade d'arbitre

Durée de validité

La durée de validité de chaque grade d'arbitre est de quatre saisons pleines à partir du 31 août qui suit la date de nomination.

En l'absence de renouvellement d'un grade à l'issue de cette période, l'arbitre se voit délivrer le grade d'arbitre immédiatement inférieur à celui qu'il détenait.

Modalités de renouvellement à un grade d'arbitre

La CJA fixe les modalités de renouvellement pour chaque grade d'arbitre et pour chaque discipline (ou spécialité pour le billard carambole).

Les modalités s'articulent autour :

- D'un volume minimal de matchs arbitrés (ou d'épreuves arbitrées).
- De la participation à des modules de formation continue proposés par la Commission des Juges et arbitres pour valider la connaissance de nouvelles dispositions ou règles de jeu.

Les modalités spécifiques à chaque grade et à chaque discipline ou spécialité sont décrites sur le portail de formation de la FFB.

Les formateurs et les évaluateurs

La Fédération française de billard reconnaît deux types d'intervenants dans le parcours de formation des arbitres et de nomination à un grade d'arbitre :

- Les Cadres-arbitres.
- Les Instructeurs-arbitres.

Rôles et responsabilités

Les Cadres-arbitres

- Coordonnent les parcours de formation et de nomination.
- Évaluent les candidats au grade d'arbitre fédéral.
- Forment les Instructeurs-arbitres.
- Peuvent également assurer l'une ou l'autre des missions d'un instructeur-arbitre.

Les Instructeurs-arbitres

- Suivent la formation théorique des arbitres.
- Participent à la formation pratique des arbitres.
- Évaluent les candidats aux grades d'arbitre départemental ou d'arbitre régional.
- Participent aux binômes d'évaluation des candidats au grade d'arbitre fédéral.

Nomination

La Commission des Juges et Arbitres (CJA) de la FFB propose la liste des nouveaux Cadres-arbitres et des nouveaux Instructeurs-arbitres à nommer au Comité directeur fédéral.

Les Cadres-arbitres et les Instructeurs-arbitres sont nommés pour la durée de l'olympiade.

Leur nomination peut être reconduite pour l'olympiade suivante suivant la même procédure.

Les Commissions d'arbitrage des Ligues (CAL) proposent à la CJA des candidats à la nomination à ces fonctions.

Le calendrier national des formations Formation-évaluation-délivrance d'un grade

Certaines formations ou sessions d'évaluation seront difficiles à organiser au niveau d'une seule région par manque d'effectifs de candidats compte tenu des diverses spécificités disciplinaires.

Il convient donc de publier l'ensemble des stages proposés pour permettre aux candidats plus isolés de rejoindre une séquence de formation ou d'évaluation dans une ligue autre que la leur.

Un agenda est par conséquent publié sur le portail de formation de la FFB, mis à jour par la CJA, alimenté par les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'arbitrage.

Informations utiles à la programmation

Les informations données à la CJA à porter au calendrier des formations-évaluations délivrance de grades d'arbitre sont :

- Nature de la séquence (exemples : « stage de formation pratique arbitres blackball », « session d'évaluation pratique arbitre carambole 5-quilles », ...).
- Intervenants (cadres-arbitre et/ou instructeurs-arbitre).
- Lieu du stage (adresse précise).
- Date du stage ou de la compétition (grade d'arbitre fédéral).
- Horaires.

Inscription d'un candidat et gestion du stage

Chaque séquence fait l'objet d'un formulaire d'inscription à remplir par le candidat.

Chaque responsable concerné par une séquence a accès à la liste des inscrits correspondants.

Les acteurs de la filière fédérale de formation et de délivrance des grades d'arbitre

Rôle de la Commission des Juges et Arbitres (CJA)

La CJA collabore avec les responsables des commissions régionales (CAL) pour la mise en œuvre des parcours de formation.

La CJA assure la mise à jour du portail de formation de la FFB dans son volet dédié à la formation des arbitres, en s'appuyant notamment sur les services de la FFB.

La CJA est responsable de la mise à jour de la base de données fédérales des arbitres.

La CJA définit, en lien avec le pôle formation de la FFB, les contenus et les supports de formation et d'évaluation des arbitres.

La CJA coordonne l'action des Cadres-arbitres et des Instructeurs-arbitres et gère le calendrier des formations proposées sur le portail de formation de la FFB.

La CJA propose en relation avec le Pôle formation de la FFB et la DTN des séminaires de formation initiale ou continue aux Cadres-arbitres et aux Instructeurs -arbitres.

La CJA propose au Pôle formation de la FFB toute évolution utile aux dispositifs fédéraux de formation et de nomination des arbitres.

La CJA propose au Comité directeur fédéral les candidats à un grade d'arbitre international.

La CJA propose au Comité directeur fédéral les candidats aux trophées de l'AFCAM.

Rôle des Ligues régionales et de leurs Commissions d'arbitrage de ligue (CAL) en coordination avec les Comités départementaux et leurs Commissions d'arbitrage

La CAL recense et évalue les besoins de formation d'arbitres en suivant les effectifs d'arbitres présents sur le territoire régional, dans chaque discipline, et pour les différents grades.

La CAL étudie la répartition des effectifs d'arbitres et leurs grades par club et par département (districts), et définit également les besoins en fonction des compétitions régionales et nationales régulièrement organisées sur le territoire régional.

La CAL participe à la programmation des formations et des évaluations des candidats arbitres en lien avec la CJA.

La CAL propose à la CJA des candidats à :

- L'épreuve d'évaluation au grade d'arbitre fédéral.
- La nomination à la fonction d'Instructeur-arbitre.

Les ligues et comités départementaux peuvent adresser à la CJA des noms d'arbitres

susceptibles d'être proposés aux trophées de l'AFCAM.

Les Cadres-arbitres

- Coordonnent les parcours de formation et de nomination.
- Évaluent les candidats au grade d'arbitre fédéral.
- Forment les Instructeurs-arbitres.
- Peuvent également assurer l'une ou l'autre des missions d'un instructeur-arbitre.

Les Instructeurs-arbitres

- Suivent la formation théorique des arbitres.
- Participent à la formation pratique des arbitres.
- Évaluent les candidats aux grades d'arbitre départemental ou d'arbitre régional.
- Participent aux binômes d'évaluation des candidats au grade d'arbitre fédéral.